

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 mai 2018 à 19 h dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale du 18 mai 2018, sous la présidence de Jean Charles GIOVANELLI, Maire de Spicheren.

**Membres en exercice : 23**

**Nombre de suffrages : 23**

### **Présents (20) :**

Jean Charles GIOVANELLI, Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Marcelle RIEDEMANN, Jacqueline BOUSCH, Marie Andrée WELSCH, Claude KLEIN, Régine KÖHLER, Patrice KALIS, Thierry KEMPF, Hervé SCHWEITZER, Thierry GREVIN, Emmanuel KNOLL, Laurence MALPARTY, Alain WEISLINGER, Christiane HAMANN, Christine WEITER, Patricia TONNELIER, Cyrille WEISS, Jean-Marc STEUER.

### **Procurations (3) :**

Huguette MALICK pour Claudine KLEIN

Thierry BOUR pour Stéphane KNOLL

Laetitia DIETSCH-EGLOFF pour Emmanuel KNOLL

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation de la séance du conseil du 27 avril 2018**
- 2. Loyer pour le logement communal à l'école maternelle**
- 3. Modifications du tableau des effectifs**
- 4. Déclaration de Vacance d'Emploi**
- 5. Règlement Européen de Protection des Données (RGPD)**
- 6. Convention avec la ville de Stiring-Wendel pour la mise à disposition au collège de Stiring-Wendel de notre éducateur sportif pour l'année scolaire 2018/2019**
- 7. Convention 2018 relative au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté entre le Département de la Moselle et la Commune**
- 8. Subvention 2018 pour l'installation d'une solution de chauffage et de production d'électricité - pile à combustible**
- 9. Vente de l'épareuse du service technique**
- 10. Déclarations d'Intention d'Aliéner**
- 11. Divers**
- 12. Informations**

## 1. Approbation de la séance du conseil du 27 avril 2018

Après relecture par le Maire de l'ordre du jour, Le Conseil Municipal adopte par 22 voix pour et 1 abstention le procès-verbal de la séance du 27 avril 2018.

## 2. Loyer pour le logement communal à l'école maternelle

Suite au départ du locataire et après rénovation du logement sis au 13 rue de l'Ecole au-dessus de l'école maternelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de fixer le montant du loyer mensuel à 750 euros

## 3. Modifications du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la promotion interne d'un agent, il convient de créer et de supprimer les postes correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

### Création de poste

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel Effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire technique	Rédacteur	B	0	1	TC

### Suppression de poste

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel Effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire technique	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	TC

## 4. Déclaration de Vacance d'Emploi

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la promotion interne d'un agent, le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste de rédacteur à raison de 35 heures semaine.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018.

## **5. Règlement Européen de Protection des Données (RGPD)**

### **Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)**

#### **EXPOSE PREALABLE**

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

#### **LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE**

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

#### **DECISION**

L'Assemblée Délibérante, après en avoir délibéré à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

## **6. Convention avec la ville de Stiring-Wendel pour la mise à disposition au collège de Stiring-Wendel de notre éducateur sportif pour l'année scolaire 2018/2019**

Le Maire propose de reconduire pour l'année scolaire 2018/2019 la convention de mise à disposition de M. David BELLO au collège Nicolas Untersteller de Stiring-Wendel à raison de 2 heures par semaine à la charge de la commune de Spicheren et de 2 heures par semaine à la charge de la commune de Stiring-Wendel pour la section sportive « tennis de table ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec le Maire de Stiring-Wendel et le Principal du collège Nicolas Untersteller la convention précisant les différentes modalités de mise à disposition au collège de Stiring-Wendel de l'éducateur des activités physiques et sportives pour l'année scolaire 2018-2019.

## **7. Convention 2018 relative au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté entre le Département de la Moselle et la Commune**

Le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) est un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grandes difficultés sociales, âgés de 18 à 25 ans. Il soutient leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'aides temporaires notamment dans les domaines du transport, de l'alimentation, de l'hygiène, de la vêture ou encore pour des frais liés à la recherche d'emploi.

Six Missions Locales, couvrant l'ensemble du territoire, accompagnent ces jeunes en difficultés. Chaque Mission Locale bénéficie d'une enveloppe abondée par l'Etat, le Département et les Communes volontaires. L'attribution des aides se fait dans le cadre des Comités Locaux d'Attribution, les Missions Locales en assurent ensuite la gestion administrative et financière.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- ✓ de participer financièrement au FDAJ à raison de 493.65 euros pour l'année 2018 (3291 habitants x 0.15 €)
- ✓ d'autoriser le Maire à signer la Convention avec le Département de la Moselle.

## **8. Subvention 2018 pour l'installation d'une solution de chauffage et de production d'électricité - pile à combustible**

En complément de la délibération du 16 mars 2018 et afin de favoriser l'investissement par les particuliers pour les économies d'énergie, la Commune apporte son aide comme suit :

- Installation d'une solution de chauffage et de production d'électricité par pile à combustible : 200 €

Ces aides seront versées sur justificatif de paiement, et après vérification sur place par l'Adjoint au Maire. Les demandes, déposées en mairie et à faire réaliser par un installateur agréé, seront satisfaites par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement des crédits ouverts chaque année au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de retenir les montants des aides proposés ci-dessus et de subventionner jusqu'à épuisement de la somme totale de l'exercice, soit 5 000 € au budget primitif 2018 pour le soutien aux économies d'énergies au chapitre 65 – article 6574.

## **9. Vente de l'épareuse du service technique**

Suite à l'acquisition d'une nouvelle épareuse, il s'agit de débarrasser le service technique de l'ancienne.

Afin de pouvoir procéder à la vente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité

- de fixer le prix de vente de l'ancienne épareuse à 1 200 euros ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document concernant cette vente.

## **10. Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Les D.I.A. parvenues en mairie concernant :

- Un terrain cadastré section 4 parcelle 375/175 bâti sur terrain propre ;
- Un terrain cadastré section 3 parcelle 517 bâti sur terrain propre ;

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la commune,  
le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption sur ces parcelles.

## **11. Divers**

- Amicale des élus : l'Assemblée Générale a eu lieu le 30 avril dernier. Le comité est reconduit : Claudine Klein, présidente ; Marie Andrée Welsch, secrétaire ; Stéphane Knoll, trésorier. La cotisation annuelle a été fixée à 10 €.
- Estivales 2018 : le recrutement du personnel encadrant est en cours, il manque encore 2 animateurs.
- Rue des Cerises et rue de l'École : parc à moutons de M Johnny Kling réalisé avec du treillis soudé : la question a été formulée par la conseillère Patricia Tonnelier : y a-t-il eu une déclaration préalable de faite ? Quelle est la position de la commune vis-à-vis de cet équipement ? Monsieur le Maire lui répond que M Kling sera convoqué en mairie, et Mme Tonnelier sera convié à ce rendez-vous (elle propose par ailleurs de faire un projet de courrier avec photos à l'appui).

## **12. Informations**

- Bibliothèque municipale : en raison de l'ouverture d'une sixième classe et dans l'attente des nouveaux locaux, elle déménagera à l'étage de la mairie. Remarque de Monsieur Thierry Bour, conseiller municipal, qui fait savoir qu'il est opposé à cette décision.
- Permis de construire pour maison individuelle :
  - Nicolas Meyer rue de l'École
  - David Mercier impasse du Seigle
- Avancé des travaux au 8 rue de l'Église : pose de la charpente lundi 28 mai 2018
- Rénovation des stèles aux cimetières militaires allemands de 1870 et 39/45 et monuments : début du chantier le 28 mai 2018 dirigé par le SESMA (Service Entretien des Sépultures Militaires Allemandes)

- Manifestations :
  - 27 mai : Raid des Hauteurs - cyclo-club Ariane
  - 26 et 27 mai : concours ring - Eurodog
  - 1<sup>er</sup> juin : Assemblée Générale de l'USS football
  - 1<sup>er</sup> au 3 juin : week-end du Warndt
  - 2 juin : soirée pizza-flammes – Harmonie Municipale
  - 7 juin : fête des mères et pères – Bon Accueil
  - 15 juin : fête scolaire – APES
  - 16 et 17 juin : rassemblement de jeunes stade foot – USS
  - 21 juin : fête de la musique
  - 23 et 24 juin : Olympiades – Amicale des Sapeurs-Pompiers
  - Du 14 juin au 14 juillet : retransmission des matchs de la coupe du monde au stade des Hauteurs – USS
  - 7 juillet : fête de quartier à La Brême d'Or – la Pétanque Brêmoise
  
- 26 mai 2018 : visite de vétérans US sur le site des Hauteurs à 10 h
  
- Organisation de marches ou randonnées : demande de Patricia Tonnelier afin d'informer les maires des communes voisines des démarches et demandes à faire pour passage sur le ban communal

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi le 29 juin 2018 à 19 heures

Fin de la réunion à 20 h 30